

SD/SB - 2025/853/AT

DOCUMENTS/ARRETES/2025/ARRETES/TEMPORAIRES/ODP-STATIONNEMENT/TRAVAUX/E-F/
905FACAOTOIT-MOSCA23RUELEGOUVE(STATCAMION).DOC

LE MAIRE DE MONTBRISON

- VU le code de la route,
- VU le code pénal et son article R 610-5,
- VU les articles L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- VU l'arrêté de circulation urbaine du 26 janvier 1981,
- VU les arrêtés municipaux, temporaires et permanents, postérieurs à l'arrêté municipal de circulation urbaine précité, réglementant la circulation et le stationnement sur l'agglomération,
- VU la délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2024 fixant les tarifs communaux pour l'année 2025,
- VU l'arrêté municipal portant autorisation d'urbanisme n° 42 147 2500315 délivré le 21 octobre 2025 à Monsieur Norbert QUARD pour des travaux de réfection de toiture pour sa propriété sise 23 rue des Légouvé,
- CONSIDERANT la demande de l'entreprise FACAOTOIT, représentée par Monsieur Sébastien MOSCA, domiciliée à NOIRETABLE – 42440 – 8 rue de l'Amitié, par laquelle elle sollicite une autorisation d'occupation du domaine public par le stationnement d'un véhicule de chantier à hauteur du 23 rue des Légouvé, pour des travaux du 5 novembre au 5 décembre 2025,
- CONSIDERANT que ces travaux ne peuvent être réalisés sans modifier les conditions de stationnement et/ou de circulation dans la rue,
- CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des piétons et véhicules circulant sur le territoire communal,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : STATIONNEMENT RUE DES LEGOUVE – à hauteur du n° 23

- Le stationnement sera exceptionnellement autorisé au véhicule de l'entreprise FACAOTOIT sur la valeur de DEUX (2) emplacements devant l'immeuble.
- L'entreprise FACAOTOIT sera dispensée des obligations liées au stationnement en zone de courte durée (zone bleue – disque horaire).

ARTICLE 3 : SECURITE ET SIGNALTIQUE

- La présence du camion sur le domaine public devra être signalé en permanence dès son arrivée sur place.
- La signalétique sera mise en place par l'entreprise FACAOTOIT pour information et sécurité des usagers du domaine public.

ARTICLE 4 : DUREE DES DISPOSITIONS

- Les présentes dispositions seront effectives à compter du MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025 à 7 heures et seront maintenues jusqu'au VENDREDI 5 DECEMBRE 2025 à 19 heures.
- L'entreprise FACAOTOIT s'engage à rétablir les conditions normales de stationnement dès que l'avancée du chantier le permettra, y compris par anticipation.
- En cas d'interruption de longue durée du chantier, le domaine public sera rendu à son utilisation première.



ARTICLE 5 : AFFICHAGE REGLEMENTAIRE – PUBLICATION

- Le présent arrêté municipal devra être affiché sur place.
- L'entreprise FACAOTOIT fera son affaire de l'information aux riverains et commerçants proches.
- Le présent arrêté municipal sera publié sur le site internet de la ville à compter du 4/11/25.

ARTICLE 6 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Le pétitionnaire devra s'acquitter des droits d'occupation du domaine public en vigueur à la date de la réalisation des travaux (2,90 € / m² / mois entamé).

ARTICLE 7 : RE COURS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de sa notification par voie postale ou internet.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur général des services, Madame la Commandante de la brigade de Gendarmerie de Montbrison et Monsieur le chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de la Police Municipale,
- ENT. FACAOTOIT / laetita.delaire@gmail.com,
- Pôle CTM / Espace public,
- Association Montbrison Mes Boutik / montbrisonmesboutik@gmail.com,
- Direction des Affaires générales / recueil des actes administratifs,
- La Presse.

Le 4 novembre 2025

Pour Monsieur le Maire et par délégation,
Serge DEMOLIERE
Directeur des services techniques



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Serge DEMOLIERE".